

**POINT
ADDITIONNEL N° 1**

**Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental des
Landes et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne**

Le présent point concerne les demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne et du Conseil Départemental des Landes pour l'opération suivante :

**1 – MAREMNE ADOUR COTE SUD – ASS – Canalisation de transfert poste de
refoulement Blat vers poste de refoulement GR8 (Opération n° 2022-542)**

Cette opération consiste à réaliser les travaux de création d'un nouveau réseau de refoulement afin de renvoyer les eaux usées d'ANGRESSE depuis le PR BLAT directement vers la station d'épuration de GRIOUAT à Bénesse-Maremne via le poste de refoulement GR8 sans transiter par le réseau de Soorts-Hossegor.

Les travaux comprennent également la réhabilitation et le renforcement des pompes des PR BLAT et GR8 sur la commune d'ANGRESSE.

Le montant total de l'opération est évalué à 600 000 € HT.

Il est précisé que cette opération a été présentée et validée par le Comité Territorial Maremne Adour Côte Sud.

Ainsi, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau Syndical :

1°) d'approuver la réalisation des travaux de création d'un nouveau réseau de refoulement afin de renvoyer les eaux usées d'ANGRESSE depuis le PR BLAT directement vers la station d'épuration de GRIOUAT à Bénesse-Maremne via le poste de refoulement GR8 sans transiter par le réseau de Soorts-Hossegor pour un montant de 600 000 € HT.

2°) de solliciter des aides auprès du Conseil Départemental des Landes et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour cette opération.

3°) de l'autoriser à signer tous les documents résultants nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.